

Chariot de travail (Vhc. spécial) +)	Marque C L A A S	Type Mercator - Moteur FORD	Fiche d'homologation n° CH 5160 05
MOYENS D'IDENTIFICATION "Mercator" de chaque côté sur capot arrière et sur plaquette du constructeur, à l'avant, à droite, sous plateforme			
Numéro du châssis frappé à droite, à l'avant s. support rabatteur incliné et sur plaquette			
Signe d'identification du moteur frappé "2704 E" au centre du bloc (frappé par l'importateur)			
Constructeur <u>CLAAS Frères, HARSEWINKEL (D)</u> Importateur (*)			
CHASSIS		MOTEUR	
Nombre d'essieux <u>2</u>	Nombre de roues <u>4</u>	Genre <u>En ligne</u>	Temps <u>4</u>
Direction <u>hydrostat, ORBITROL</u>	Assistance <u>hydraulique</u>	Marque <u>FORD (GB)</u>	Carbur. <u>D</u>
Frein de service <u>Hydr. exp. int. 2 cyl. principaux, s. arbre transmis.</u>		Type <u>2704 E</u>	
Frein auxiliaire <u>Mécan. à mâchoires (2 péd. av. verrouillage)</u>		Position <u>au centre</u>	Nombre cyl. <u>6</u>
Frein stationn ^t . <u>s. arbre intermédiaire</u>		Alésage <u>105</u>	Course <u>114,7</u>
Transmission <u>Variateur av. boîte mécan.</u>	Nombre vit. <u>3</u>	Cylindr. <u>5959</u> cm ³	CV-Impot <u>30,35</u>
Blocage differ. <u>-</u>	Crochet rem. <u>-</u>	CV-puiss. <u>102 (SAE)</u>	à <u>2350</u> t/m
	Vitesse max. <u>18</u> km/h	Refroidissement <u>Eau</u>	
CARROSSERIE		Bruit <u>81</u> dB (A) à <u>2350</u> t/m	
Forme <u>Moissonneuse-batteuse</u>	Nombre portes <u>-</u>	Amortissement bruit <u>1</u> pot échappem ^t	
	Toit ouvert <u>-</u>	<u>470 x 135 Ø</u>	
Nombre de places : Total <u>2</u> ; AV <u>2</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>-</u> ; Places debout <u>-</u>			
DIMENSIONS		POIDS	
Voie	AV <u>2430</u> AR <u>1340</u>	Avant	Milieu
Diam. braquage	G <u>11,5</u> DR <u>12,1</u>	Arrière	TOTAL
Empattement	<u>3170</u> / (/ /)	A vide	<u>4650</u>
		Charge utile	<u>1100</u>
		Poids total	<u>5750</u>
Longueur	<u>8180</u>	Garantie fabr.	<u>5400</u>
Largeur	<u>3410</u> (av. table de coupe)		<u>2000</u>
Hauteur	<u>3380</u> (sans feu tournant)	Dimens. pneus	<u>18.4/15-26 8PR</u>
Porte à faux AV	<u>3200</u>	Charge p. essieu	<u>4530 (1,4)</u>
AR	<u>1810</u>		<u>1670 (2,0)</u>
lat.		de l'ensemble	
		Poids maxi remorquable	<u> </u> kg
Dist. dep. volant de direction vers l'AV = 2330			

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route - Avertisseur optique -

Feux de croisement 2/permanents Feux de position 2/séparés

Feux de gabarit 2/séparés Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 90 (dB/A)

Essuie-glace - Lave-glace -

Feux arrières 2/séparés Catadioptr. AV=2/sép.75 Ø

Feux stop - à gche 1/ AR=2/sép.75 Ø

Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse -

Indic. direction clign. 4/

AV orange latér. - AR orange

Feu tournant clignotant Lamps de travail s.demande

1/ cale d'arrêt 280 x 160 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION +)

Genre Chariot de travail (Vhc.spécial)

Marque & type CIAAS Mercator

Moteur FORD

Homologation n° CH 5160 05

Forme de la carr. Moissonneuse-batteuse

Couleur - (selon véhicule)

Places ass. : Total 2 (2 avant)

Poids à vide 5750 Carburant D

CV 30,35

Charge utile --- Cylindrée 5959 cm³

Poids total 5750 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 66003169

*) Importateurs : ALLAMAND SA, MORGES/VD - FRIED, Landmaschinen AG, KOBLENZ/AG
LANDMASCHINEN AG, BERNE-Bümpliz - H. MEYER, Landmaschinen, MARTHALEN/ZH

+) Vhc. spécial : Largeur totale 3410 mm

§) Hauteur des feux admise pr. raisons techniques ; catadioptr. AR à 800 mm du sol
Balisage jaune/noir : AV = s. barres de protection ; AR = au centre, s. supports feux AR ;
à gauche, sur table de coupe

Inscription dans permis de circulation, page 4 :

- Les diviseurs int. et ext. doivent être démontés, les doigts releveurs recouverts
- Les 2 barres de protection (inf.av.2 catadioptr. blancs) doivent être montées
- La table de coupe doit être assurée mécaniquement
- L'échelle arrière doit être relevée et assurée
- Des tables de coupe de plus de 3m⁵ de larg. doivent être démontées et transportées /
/séparément
- Le véhicule doit être lesté à l'arrière de 90 kg

Lieu et date de l'expertise
FRIBOURG, 16.4.1969

La commission d'expertise